

Ronchamp, le 14 avril 2025



Monsieur le Président de la Mission  
Régionale de l'Autorité environnementale  
Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement Unité  
Départementale Haute-Saône – Centre et  
Sud Doubs  
24 Boulevard des Alliés  
CS50389  
70014 VESOUL CEDEX

Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la  
Communauté de Communes Rahin et Chérumont.  
Saisine de l'Autorité Environnementale - MRAe

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes Rahin et Chérumont a arrêté son projet de  
PLUi lors de sa séance du 13 février 2025 (L. 153-14 du code de  
l'urbanisme).

Conformément aux articles R122-17 à R122-23 du code de  
l'environnement, je vous sou mets, pour avis, ce projet.

Les documents ont été transmis via la plateforme dédiée (evaluation-  
environnementale.developpement-durable.gouv.fr). Aussi, vous trouverez  
au lien de téléchargement suivant l'ensemble des pièces composant le  
projet de PLUi arrêté : <https://www.ccr70.fr/missions-et-projets/urbanisme/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de  
ma considération distinguée.

Champagney  
Clairegoutte  
Echavanne  
Errevet  
Frahier-Et-Chatebier  
Frédéric-Fontaine  
Plancher-Bas  
Plancher-Les-Mines  
Ronchamp



Le Président,

Benoît CORNU.